

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier  
75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

## **Séance du 8 octobre 2013 Compte rendu**

### **Participants :**

Elisabeth BOURGUINAT – Membre de l'association Accomplir

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Jean REDEUIL – Président de la bagagerie Mains libres

Jacques CHAVONNET – Président de l'association ADRAQH (défense des riverains)

Eric DOBLER – Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Elodie SAFAR – Paroisse Saint-Eustache

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Jean-François LUCUIX – RATP, Communication

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

### **Excusés :**

Valérie GEBURTIG – RATP, Chef de projet Pôle Transport

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Laetitia MOUGENOT – Association Vivre au Centre

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

### **1) Réunion publique du 19 septembre**

M. Chavonnet signale que certains riverains n'ont pas pu assister à la réunion publique du fait de la réception tardive de l'invitation. Il demande que la règle jusqu'à présent admise de transmettre l'invitation 15 jours à l'avance soit conservée.

Par ailleurs, les salles pour ces réunions étant réservées sur une plage horaire fixe, M. Chavonnet suggère que l'heure de fin de la réunion soit mentionnée sur l'invitation. La Sem accèdera à cette demande pour la prochaine réunion publique.

Le support de présentation du chantier RATP exposé le 19 septembre sera disponible ce 8 octobre sur le site internet du projet de la RATP ; il est déjà accessible via le site [parisleshalles.fr](http://parisleshalles.fr).

### **2) Aménagement et configuration de la future place Marguerite de Navarre**

M. Dobler souhaite avoir des informations précises sur l'aménagement de la future place. M. Hucher répond que la Sem ne dispose encore pas d'études précises ; le maître d'œuvre ne sera en effet désigné que vers mi-2014, pour un début des travaux en 2016. Les premiers échanges sur l'aménagement de la place pourront donc avoir lieu à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

M. Dobler insiste sur la nécessité d'être associé à ces réflexions suffisamment en amont.

### **3) Aménagement des voies piétonnes du quartier**

En réponse à M. Dobler, M. Hucher précise que le phasage des travaux prévus en 2014 sur les rues bordant la Canopée prévoit de laisser en permanence une largeur de passage suffisante pour des véhicules. Il est précisé que la Sem assure la conduite complète de ces travaux.

### **4) Futur système de gestion de la circulation des véhicules sur le plateau piéton**

M. Hucher rappelle les principes du futur système de gestion de la circulation des véhicules, qui sera simplifié et plus efficace, que la ville (et non la Sem) prévoit de mettre en place comme sur le quartier Montorgueil. Il reposera notamment sur l'attribution de badges, la limitation à 1/2h de la durée de stationnement autorisée, l'absence d'obstacles physiques aux entrées du plateau piéton et un plan de circulation relativement contraignant et donc plus dissuasif pour les véhicules non autorisés. Des études sont en cours par la DVD, consistant en des comptages, des enquêtes et la conception précise d'un plan de circulation, afin de définir le système le mieux adapté aux besoins du quartier. Une discussion avec les riverains sera ensuite organisée par la Direction de la Voirie.

M. Chavonnet, qui a souvent signalé que le système existant était inefficace et demandé des précisions sur le système à venir, souhaite savoir dans quels délais la Ville compte mener ce projet. M. Hucher n'a pas encore les éléments de réponse et les transmettra au plus tôt.

Mme Bourguinat remarque que le quartier Montorgueil n'est pas vraiment comparable à celui des Halles dans la mesure où il dispose de trottoirs constituant de fait une démarcation claire entre les piétons et les véhicules. Par ailleurs, l'absence de trottoirs sur le quartier des Halles facilite le stationnement sauvage, possible sans bloquer la circulation, ou la circulation en sens interdit.

### **5) Autorisation de tournage rue des Halles et rue des Déchargeurs**

Suite à une remarque de M. Dobler, M. Hucher précise que les autorisations de tournages de scènes de films sur la voie publique font généralement l'objet de demandes d'avis aux services concernés. En l'occurrence, l'avis de la Sem a été sollicité et la Sem y a répondu favorablement pour son propre compte, et d'autres acteurs (RATP, mairie du 1<sup>er</sup>, services de voirie) ont été ou seront certainement sollicités. L'avis favorable de la Sem ne vaut donc pas, à lui seul, autorisation de tournage.

Mme Haegy précise que la mairie n'a pas encore été consultée, pas plus que le commissariat qu'elle a interrogé à ce sujet.

M. Dobler fait remarquer que les fermetures de voiries envisagées ne sont pas claires et que, la circulation pour les piétons et véhicules étant déjà particulièrement contrainte, une telle autorisation, même très ponctuelle, ne pourrait qu'aggraver la situation.

M. Hucher estime toutefois que l'impact sera probablement faible et très limité dans le temps.

### **6) Nuisances nocturnes et respect de la charte chantier**

M. Chavonnet rapporte que la pose des petits éléments de charpente, actuellement réalisés entre 22h et 7h n'est pas aussi silencieuse qu'annoncé ; certains riverains ont notamment témoigné avoir entendu des coups de marteaux pendant le montage des méridiens, ce qui n'était pas prévu. M. Chavonnet fait part à nouveau du mécontentement des riverains relatif non seulement aux nuisances

sonores, mais aussi à l'extension des horaires de chantier et à la systématisation des travaux le samedi. Il rappelle que la charte chantier, élaborée avec les associations de riverains, prévoyait une plage horaire de travaux de 7h à 20h et la réalisation de travaux le week-end uniquement dans des cas exceptionnels. Il s'inquiète donc de la perte de légitimité, aux yeux des riverains, de la charte chantier et des membres du comité.

M. Hucher rappelle que la nécessaire dérogation à la charte chantier, assumée par la Ville et la Sem, ne porte que sur l'extension de 20h à 22h des travaux en semaine et sur la réalisation de travaux le samedi. M. Hucher confirme que cette dérogation s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2013.

Mme Bourguinat estime que cette situation illustre l'échec de la Ville sur la question de la maîtrise des nuisances, et que ce sentiment est partagé par nombre de riverains.

Mme Bourguinat a remarqué que l'astreinte de l'entreprise de travaux n'est plus joignable. M. Hucher informe qu'un nouveau numéro d'astreinte sera mis en place à partir du 9 octobre et figurera sur les prochains Flash Info Chantier.

Concernant les Flash Info Chantier, M. Chavonnet regrette que les membres du comité ne puissent disposer des informations avant leur diffusion. M. Hucher répond qu'une diffusion hebdomadaire implique la mise au point des informations en toute fin de semaine et leur diffusion quasi-immédiate via les Flash Info ; une information préalable des membres du comité semble donc impossible.

## **7) Informations suite à un accident grave sur le chantier**

M. Chavonnet demande des nouvelles de l'ouvrier gravement blessé sur le chantier le 23 septembre, après une chute à travers une trémie dont le platelage avait été vraisemblablement mal fixé.

M. Hucher informe que l'ouvrier bouge les mains mais souffre toujours d'œdèmes faisant pression sur la moelle épinière qui paralysent ses jambes. A ce stade il n'est pas possible de faire un pronostic fiable sur la durée nécessaire à la résorption de ces œdèmes. L'ouvrier étant originaire du Maroc, la Ville est intervenue pour faciliter l'obtention de visas pour que sa famille puisse lui rendre visite.

Suite à cet accident, une réunion extraordinaire rassemblant les entreprises, les ouvriers, la Sem, l'Inspection du Travail et la CRAM a eu lieu pour discuter des mesures à prendre pour éviter un nouvel accident. En attendant la mise au point par l'entreprise d'une procédure précise et sa validation par l'Inspection du Travail et la CRAM, les travaux ont été stoppés autour des quelques trémies similaires. M. Hucher précise que cette disposition est sans effet sur le planning global du chantier.

## **8) Circulation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pendant les travaux**

M. Chavonnet déplore vivement que l'unique monte-charge mis à disposition des PMR pour rejoindre le métro soit en panne. Il souligne que cette situation contrevient également aux engagements de la charte chantier.

M. Lucuix rappelle que la solution alternative par bus est mise en place et qu'à ce jour aucune plainte n'a été adressée à la RATP.

## **9) Nuisances sonores rue de Rambuteau.**

M. Chavonnet rapporte les plaintes de riverains de l'immeuble 112-118 rue de Rambuteau rapportant des bruits intermittents de soufflerie, de jour comme de nuit en semaine et en week-end.

M. Hucher répond qu'il s'agit d'essais de désenfumage réalisés par Espace Expansion, exploitant du centre commercial, dont une partie ne peut se faire que lorsque le centre est fermé au public. En effet, la réalisation de ces essais implique des neutralisations temporaires du système de sécurité incendie.

M. Hucher transmettra à Espace Expansion la demande de membres du comité d'informer les riverains préalablement à ces opérations.

Mme Bourguinat regrette que l'activité du centre commercial prime systématiquement sur la tranquillité des riverains et souhaite que ces tests puissent se faire en semaine et non pendant le week-end, et sur le créneau horaire entre la fermeture du centre commercial et la période nocturne.

## **10) Aménagement du futur Jardin**

Suite à la demande de M. Chavonnet, M. Hucher a diffusé un document illustrant l'aménagement du futur jardin. Il précise que celui-ci ne sera pas clôturé et restera donc accessible 24h/24.

L'attribution des noms aux différentes allées sera actée au prochain Conseil de Paris les 14 et 15 octobre. M. Hucher n'a pas d'information précise à ce jour mais informe que l'objectif est de conserver

autant que possible les noms des allées de l'ancien jardin. M. Chavonnet informe qu'un récent Conseil de Quartier a émis le vœu de conserver sur le site le nom de Victor Baltard (esplanade ou parvis ?).

Les poubelles du futur jardin seront du même modèle que celles récemment installées notamment place de la République et sur les berges.

M. Hucher confirme que des fontaines seront installées dans le jardin.

### **11) Entretien de l'espace public dans la zone piétonne**

Suite à une relance de M. Chavonnet, M. Hucher confirme que la section territoriale de voirie, chargée notamment des travaux d'entretien de la voirie, dispose maintenant des crédits nécessaires pour remettre en état les parties dégradées.

Mme Haegy précise qu'elle a demandé à la Voirie d'organiser rapidement une réunion itinérante sur la zone, avec tous les intervenants concernés, afin de faire le recensement des dégradations, les chiffrer et réaliser les réparations au plus vite.

### **12) Sécurisation du passage piétons rue des Halles**

A la demande de M. Chavonnet, M. Lucuix confirme qu'une partie de la palissade proche de ce passage sera remplacée par une palissade grillagée, améliorant ainsi la visibilité véhicules-piétons. Mme Haegy rappelle qu'elle a demandé cette modification depuis plus de 6 mois à M. Larose.

### **13) Stationnement résidentiel à prix « préférentiel » suite suppression place Parking Berger**

Mme Bourguinat souhaite savoir si l'espace libéré par le départ de la préfourrière des Halles pourrait être affecté à du stationnement résidentiel à prix "préférentiel", ce qui permettrait de compenser un peu les places supprimées dans le parking Berger.

M. Hucher précise qu'il n'est pas prévu de tarif préférentiel pour les riverains pour le stationnement dans ce parking dont la gestion est actuellement assurée par la SAEMES. M. Hucher informe le comité que la gestion de ce parking sera prochainement remise en concurrence.

### **14) Arrivée de camions bennes à 5h du matin sur le chantier RATP place M. de Navarre**

Mme Bourguinat relaie la plainte d'une riveraine de la rue des Halles qui a constaté le 8 octobre à 5h l'arrivée de camions bennes sur le chantier place Marguerite de Navarre entraînant d'importantes nuisances sonores. Elle demande à la RATP de prendre des dispositions pour que les mouvements des camions bennes ne commencent pas 'juste avant 7 heures' comme cela avait été annoncé la fois précédente, ni a fortiori deux heures avant l'heure, mais juste à l'heure, c'est-à-dire à partir de 7 heures précises et non avant.

Réponse RATP à venir (V. Geburtig).

### **15) Stationnement gênant d'un camion de livraison rue Berger**

Mme Bourguinat souhaite savoir si des mesures ont été prises par la Police concernant le stationnement gênant d'un camion de livraison rue Berger.

Mme Haegy indique que la Police envoie des effectifs régulièrement et précise qu'il faut appeler directement le commissariat de Police lorsque ce problème se produit.

### **16) Rue Rambuteau ouverte à la circulation à partir du Bd Sébastopol**

Mme Bourguinat souhaite savoir pourquoi la rue Rambuteau est-elle toujours ouverte à la circulation à partir du boulevard de Sébastopol. Les potelets enlevés n'ont jamais été remis en place.

M. Hucher indique qu'il s'agit du même problème que l'accès au plateau piétonnier rue Rambuteau et rue Coquillères avec les potelets à cadenas qui n'ont pas été refermés comme cela aurait du être fait par les entreprises du chantier. Un rappel à l'ordre sur ce sujet sera fait aux entreprises.

### **17) Accès pompier au Novotel place M. de Navarre**

Mme Bourguinat souhaite savoir comment les pompiers peuvent accéder au Novotel côté Marguerite de Navarre depuis que le Beyrouth Café a installé une terrasse sur le trottoir rue des Innocents.

Mme Haegy précise que cette terrasse a été autorisée par les services de la Ville et, par là, soumise à l'avis du commissariat.

M. Dobler précise qu'à la demande du Novotel, la terrasse du restaurant a été déplacée pour respecter la largeur de 5 m du passage d'accès pour les pompiers.

### **18) Visites de chantier pour le comité de suivi**

2 visites de chantier seront prochainement organisées pour les membres du comité de suivi :

- Chantier SemPariSeine : Mardi 5 novembre à 12h
- Chantier RATP : Jeudi 7 ou 14 novembre à 12h (date à confirmer par Mme Geburtig)

### **19) Divers**

M. Hucher présente les excuses de la Sem pour avoir oublié de mentionner, dans le dernier Flash info Chantier, que des livraisons par convoi exceptionnel au sens du code de la route sont prévues dans la cité de chantier après 22h les 8, 9 et 10 octobre.

Les échantillons de verre de la Canopée sont désormais exposés au local d'information du public.

M. Hucher demande aux membres du comité d'envoyer leurs propositions d'ordre du jour au moins trois jours avant la réunion.

A la demande de M. Chavonnet, la Sem diffusera aux membres du comité son organigramme sur l'opération. M. Hucher explique également que le rôle de la Mission Halles, cellule rattachée directement au Secrétariat Général de la Ville, consiste notamment à gérer les aspects fonciers avec Unibail et à assurer une coordination administrative entre la Sem et les différents services de la Ville.

-

**Le prochain comité aura lieu le Mardi 12 novembre 2013 à 17h00  
au local d'information du public**